

CAEP MNS : Maitre Nageur Sauveteur

CAEP MNS : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre Nageur Sauveteur

Descriptif du CAEP MNS :

Le CAEP MNS est un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur. Ce certificat atteste donc aux personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur, de continuer à présenter les garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Obligation légale :

Le CAEP est à passer avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme ou du précédent passage du CAEP.

Organisation du controle continu

Ainsi, au regard des exigences légales, l'association FORME organise un CAEP MNS à Beauvais les 5-6-7 novembre 2018 à l'aquaspace de Beauvais. Vous avez donc la possibilité de télécharger le dossier d'inscription ci dessous.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 septembre 2018.

LES INSTANCES D'ETAT RECONNAISSANT NOTRE FORMATION

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
- Contrôle continu répondant à une obligation du code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000031428967>
- Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>

U Fichiers à télécharger

- [CAEPMNS_dossier_inscription FORME](#)
-
-

BNSSA nageur sauveteur

Formation BNSSA nageur sauveteur

BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Descriptif BNSSA nageur sauveteur

Le titulaire du BNSSA nageur sauveteur, confère à son titulaire de surveiller les espaces de baignade contre rémunération.

Le nageur sauveteur devant porter secours en cas de besoin, il est donc inclus dans cette formation le [PSE1](#) qui permet l'utilisation de matériel de secours.

Emplois

Le titulaire du BNSSA peut proposer ses services auprès :

- Des collectivités territoriales
- puis des campings
- et enfin auprès des piscines privées

Fonctions

- Assure la surveillance des espaces de baignade.
- Et porte secours aux potentielles victimes

Formation

Piscine de Compiègne, zac de Mercières : les mercredis et vendredis, de 19h30 à 21h00.

Il est obligatoire d'obtenir le BNSSA pour s'inscrire en [BPJEPS AAN](#) et devenir Maître Nageur.

Début de la formation :

27 septembre 2018 à la piscine de Compiègne

Examens : date à définir

Les épreuves

Premièrement un parcours de sauvetage de 100m est à réaliser.

Puis s'en suit un parcours de 250m avec palmes masque et tuba.

Une assistance à une personne en difficulté est également à réaliser

Pour finir un QCM est distribuer aux candidats. Ce QCM est essentiellement orienté sur des questions règlementaires.

Recyclage

le recyclage du BNSSA s'effectue tous les 5 ans.

Aussi vous avez la possibilité de profiter des créneaux d'entraînements.

Fichier à télécharger

- [Fiche inscription 2018.BNSSA](#)

Les instances d'Etat reconnaissant notre

formation

- Formation reconnue par le ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr>
- Diplôme délivré par la préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr>
- Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>